Publié le 19 octobre 2021

La Caisse d'Epargne plus que jamais engagée pour le développement durable des Epl

Le Congrès de Toulouse était l'occasion de renouveler le partenariat historique entre le réseau des Caisses d'Epargne et le mouvement des Epl pour un nouveau cycle de deux ans.

Premier financeur et premier actionnaire privé des Epl

Cette nouvelle signature de convention traduit une relation de confiance établie de longue date avec le monde de l'économie mixte locale, dont les Caisses d'Epargne sont les premiers financeurs privés. Année après année, cet engagement pérenne suit et accompagne les évolutions de l'économie mixte locale : les Caisses d'Epargne sont ainsi également le premier actionnaire privé des Sem.

Patrick Jarry, maire de Nanterre et président de la FedEpl, a rappelé que notre mouvement compte sur l'engagement des Caisses d'Epargne à investir durablement dans des entreprises dont elles connaissent parfaitement la contribution au développement d'une économie réelle et ancrée dans les territoires. Des investissements au service de la relance dont le pays a besoin afin de concrétiser dès à présent les projets pour sortir de la crise, après le ralentissement brutal de l'activité économique en 2020.

Plus que jamais, le mouvement des Epl a besoin de sa collaboration avec les Caisses d'Epargne, en particulier dans le cadre du déploiement du Plan Action Cœur de Ville, de la création de foncières de redynamisation commerciale, comme au service du suivi de la mise en œuvre de la loi ELAN dans le secteur du logement. La FedEpl a en effet entamé depuis plusieurs années une action résolue sur ce sujet afin de permettre aux élus locaux de disposer du choix de la meilleure solution pour leur Epl de logement, tout en conservant leur statut et les valeurs qui les anime. Cette stratégie porte ses fruits avec une évolution du tissu des bailleurs qui contribue résolument au développement et à la consolidation du modèle de la Sem immobilière, qui est aujourd'hui plus que jamais ancré dans le paysage du logement.

Déploiement des prêts à impact sociaux et environnementaux

Jérémy Estrader, directeur des marchés Institutionnels & Immobilier Professionnel du Réseau Caisse d'Epargne, et Président du GIE Habitat en Régions, a rappelé la volonté concrète du Groupe BPCE de proposer une offre différenciée et toujours plus adaptée aux attentes des collectivités territoriales et de leurs Epl.

Ainsi, **la Caisse d'Epargne propose à ses clients depuis fin 2020 d'adosser leur performance extra-**

financière sur des critères sociaux pour le « Prêt à Impact Social » autour de cinq thématiques : l'inclusion, le handicap, le vieillissement, la mixité urbaine et la santé des occupants. **Des critères environnementaux pour le « Prêt à Impact Environnemental » sont regroupés également autour de trois thématiques :** la performance énergétique et le rejet de gaz à effet de serre, la conduite bio-responsable des opérations et la mobilité décarbonée.

A ce titre, le **premier Prêt à Impact a été réalisé par la Caisse d'Epargne Ile-de-France auprès d'une Sem de logement**, **la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP),** deuxième bailleur social parisien avec 60 700 logements situés principalement à Paris et en banlieue. D'un montant de 25 M€, il permettra de financer les besoins de la RIVP, tout en bénéficiant si les objectifs sont atteints **d'une bonification de 15 points de base du taux d'intérêt (0,15 %)**.

- lire aussi : « Avec le Prêt à Impact, la Caisse d'Epargne valorise l'engagement social et environnemental »

Une initiative qui en appelle beaucoup d'autres.